

RAPPORT D'ACTIVITÉ

& de
développement
durable

2018



“ Le Bassin de Marennes,
un territoire dynamique
et solidaire ”

www.bassin-de-marennes.com



Un territoire dynamique et solidaire

Les compétences assurées par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes constituent la colonne vertébrale du territoire : aménagement, développement économique, protection de l'environnement, gestion des déchets, solidarités, logement, tourisme.

Certains projets sont mis en œuvre rapidement, d'autres prennent un peu plus de temps, mais toujours le territoire avance. C'est ce que vient rappeler chaque année le rapport d'activité, qui montre les étapes régulièrement franchies.

En 2018, de nombreux projets ont ainsi abouti : aménagement d'une nouvelle Zone d'Activités Économiques au Gua pour les entreprises, réhabilitation du canal de Broue après quatre années de travaux, création d'un nouveau site internet conçu pour faciliter à tous l'accès à nos services...

D'autres projets ont été lancés et aboutiront en 2019 : aménagement d'un local supplémentaire pour les adolescents, lancement d'un nouveau Projet éducatif territorial et signature d'un Contrat Local de Santé avec l'État, élaboration d'un Contrat territorial pour la gestion hydraulique du marais de Brouage, lancement d'une vaste campagne contre le gaspillage alimentaire et de promotion des circuits courts.



D'autres enfin demandent beaucoup plus de temps, comme la création d'un Parc naturel régional, mais la réflexion est bel et bien lancée avec l'étude d'opportunité qui a débuté cette année.

L'année 2018 a aussi été marquée par la prise de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), et le transfert de la compétence Enfance-Jeunesse au Centre Intercommunal d'Action Sociale, amenant à nous organiser différemment.

Enfin, la Communauté de Communes a conforté l'un de ses axes forts, à savoir les économies d'énergie dans le cadre de son programme de développement durable.

C'est donc méthodiquement que nous procédons, et sûrement que nous avançons, la Communauté de Communes jouant pleinement son rôle pour faire du Bassin de Marennes un territoire à la fois dynamique et solidaire. 🗨️



Amities républicaines
Mickaël Vallet

Mickaël VALLET
Président de la Communauté
de Communes du Bassin
de Marennes





Rencontre entre éleveurs et gestionnaires de marais, le 15 février 2018
à Rochefort, pour la préservation de l'élevage en zone humide.

Sommaire

La Communauté de Communes p.4

Carte de la CDC
Le Conseil communautaire
Le bureau
Les compétences
L'organigramme des services
Le pôle ressources

Finances 2018 p.10

Aménagement du territoire p.12

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
Préservation et valorisation
des marais
Projet de création d'un Parc
naturel régional
L'animation Natura 2000
L'application du droit des sols
L'amélioration de l'habitat

Développement économique p.20

Les grandes orientations
de 2018
Les Zones d'Activités Économiques
Les partenariats pour l'emploi et les
entreprises
Le soutien au commerce de
centre-bourg

Gestion des déchets p.24

Collecte et valorisation des déchets
Programme de prévention des
déchets organiques
Évolution de la production des
déchets

Agenda 21 p.28

Pour un développement
durable du territoire
L'Espace Info Énergie
Le Conseiller en Énergie Partagé

Action sociale et familiale... p.30

Le Centre Intercommunal
d'Action Sociale
Le Contrat Local de Santé (CLS)
La Convention Territoriale
Globale (CTG)
Le Service d'Aide à Domicile
Le Projet éducatif Territorial
Le Relais Petite Enfance
L'Accueil de Loisirs
Les Locaux Jeunes

Sport, la culture et la vie associative p.34

Tourisme et patrimoine p.36

Gestion du patrimoine communautaire p.38



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil communautaire	p. 5
Bureau	p. 6
Commissions	p. 7
Organigramme des services	p. 8



La Communauté de Communes du Bassin de Marennes

En 2018, elle rassemblait 7 Communes et une population de près de 16 000 habitants, sur un territoire d'une superficie de 182 km² composé pour 2/3 de marais.

• Les 7 communes

Bourcefranc-Le Chapus

Nombre d'habitants* : **3 544**
23 élus municipaux
6 élus communautaires

Marennes

Nombre d'habitants* : **5 780**
29 élus municipaux
10 élus communautaires

Saint-Just-Luzac

Nombre d'habitants* : **2 021**
19 élus municipaux
4 élus communautaires

Nieulle-sur-Seudre

Nombre d'habitants* : **1 257**
15 élus municipaux
3 élus communautaires

Hiers-Brouage

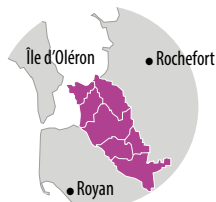
Nombre d'habitants* : **644**
15 élus municipaux
2 élus communautaires

Saint-Sornin

Nombre d'habitants* : **398**
11 élus municipaux
2 élus communautaires

Le Gua

Nombre d'habitants* : **2 130**
19 élus municipaux
4 élus communautaires



* Populations totales légales entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2018 - Source INSEE

130
conseillers municipaux

31
conseillers communautaires

Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la Communauté de Communes, le Conseil communautaire se réunit en séance publique environ une fois par mois, afin de délibérer. Il est composé de 31 conseillers communautaires, élus au suffrage universel direct à l'occasion des élections municipales.

Les conseillers communautaires par commune

BOURCEFRANC- LE CHAPUS

- Guy PROTEAU
- Sabrina HUET
- Alain BOMPARD
- Adeline MONBEIG
- Jean-Albert GABORIT
- Jean-Luc ROUSSEAU

HIERS-BROUAGE

- Jean-Marie PETIT
- Monique CHARRIER

LE GUA

- Patrice BROUHARD
- Monique CHEVET
- Stéphane DELAGE
- Alain LATREUILLE

MARENNES

- Mickaël VALLET
- Claude BALLOTEAU
- Maurice-Claude DESHAYES

- Nathalie DEDIEU
- Philippe MOINET
- Martine FARRAS
- James SLEGR
- Catherine BERGEON
- Giles SAUNIER
- Jacqueline JOHANNEL

NIEULLE-SUR-SEUDRE

- Jean-François LAGARDE
- Ghislaine O'NEILL
- François SERVET

SAINT-JUST-LUZAC

- Ghislaine BÉGU-
LE ROCHELEUIL
- Jean-Pierre MANCEAU
- Jacqueline POGET
- Christian GUIGNET

SAINT-SORNIN

- Joël PAPINEAU
- Claude GAUDIN



Le Bureau

Le Conseil communautaire élit en son sein un Bureau qui constitue l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il est composé du président et de 7 vice-présidents qui se réunissent une fois par mois.



3 Absent de la photo : Jean-François LAGARDE

Le Président

- 1** Mickaël VALLET
Président
Président du Pays
Marennes-Oléron
et Conseiller départemental
Maire de Marennes

Les Vice-Présidents

- 2** Jean-Marie PETIT
1^{er} Vice-président
Gestion des zones humides
et valorisation du marais
Maire de Hiers-Brouage

- 4** Joël PAPINEAU
3^e Vice-président
Développement
économique
Maire de Saint-Sornin

- 6** Patrice BROUHARD
5^e Vice-président
Enfance-jeunesse
Maire du Gua

- 8** Nathalie DEDIEU
7^e Vice-présidente
Habitat et action sociale
intercommunale
Adjointe au maire de
Marennes



- 3** Jean-François LAGARDE
2^e Vice-président
Développement durable,
agenda 21 et communication
Maire de Nieulle-sur-Seudre

- 5** Guy PROTEAU
4^e Vice-président
Tourisme et patrimoine
Maire de Bourcefranc-
Le Chapus

- 7** Ghislaine
BÉGU-LE ROCHELEUIL
6^e Vice-présidente
Culture, sports, loisirs
(jusqu'en 2018)
Maire de Saint-Just-Luzac

Les élus non-membres du Bureau en charge d'une commission

Maurice-Claude DESHAYES
Élu communautaire en charge des finances et de la mutualisation des moyens.
1^{er} adjoint au maire de Marennes.

Christian GUIGNET
Président du Conseil d'exploitation de la Régie des Déchets.
Élu communautaire et conseiller municipal à Saint-Just-Luzac.

Commissions

Au sein du Conseil communautaire, 10 commissions sont chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante selon le domaine qui leur est attribué. Ces commissions se réunissent au moins une fois par trimestre.

Les Compétences

La Communauté de Communes (CdC) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, elle exerce en lieu et place des Communes membres, trois blocs de compétences : obligatoires, optionnelles, et facultatives.

Éligible à la « DGF bonifiée », la CdC du Bassin de Marennes exerce toutefois un nombre de compétences plus important que celui des Communautés de Communes de sa catégorie. L'ensemble de ces compétences vise à assurer une cohérence et à rationaliser la gestion de nombreux services publics dédiés à la population des sept communes qui la composent.

Compétences obligatoires

Développement économique

- Aménagement, entretien et gestion de Zones d'Activités Économiques.
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).
- Zones d'Aménagement Concerté.
- Valorisation des marais classés en zones sensibles.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Préservation des marais.

Politique du logement et du cadre de vie

- Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat.
- Programme Local de l'Habitat (PLH).

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

- Voies des zones d'activités et d'accès aux équipements communautaires.
- Itinéraires cyclables pour les liaisons intercommunales.

Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs.
- Soutien aux associations.

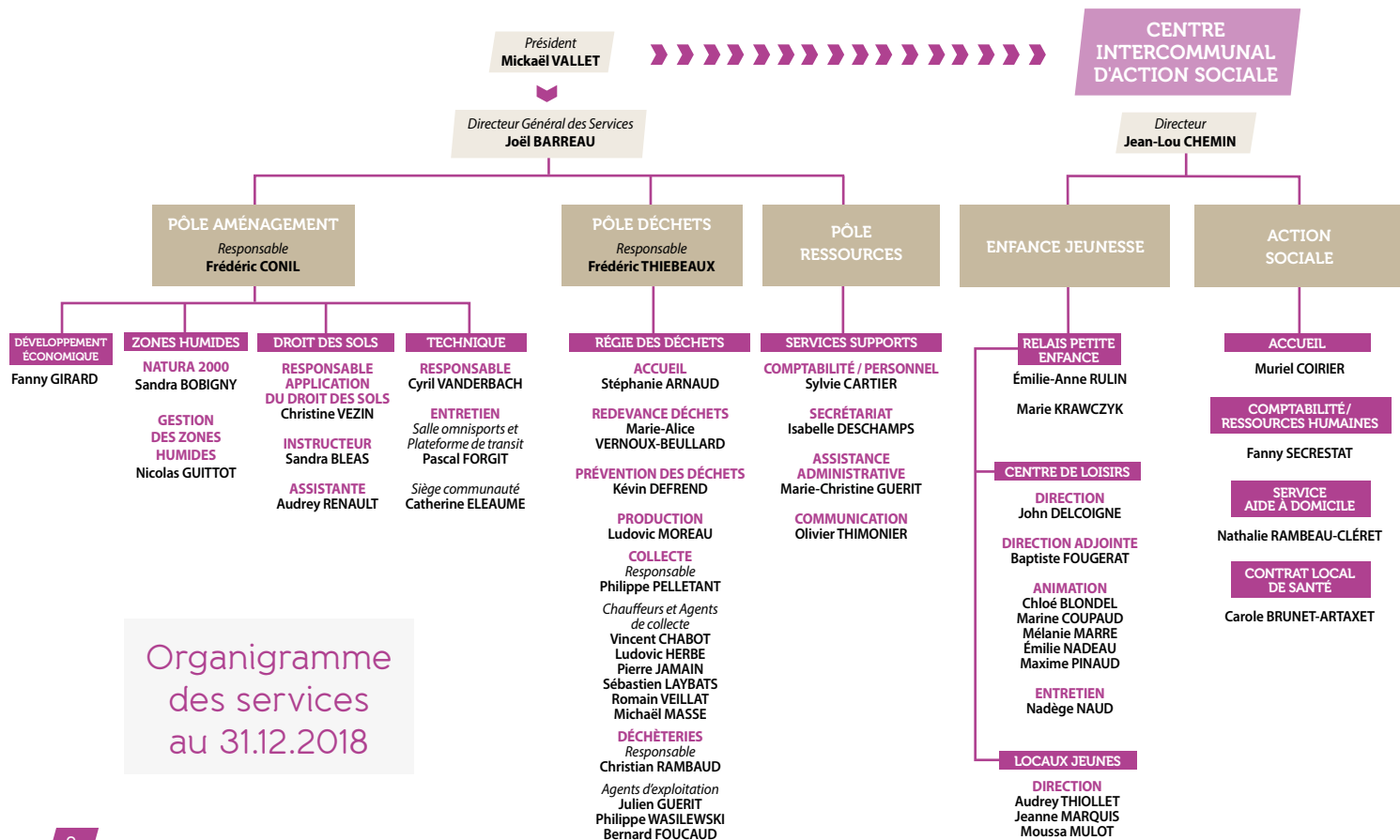
Action sociale d'intérêt communautaire

- Insertion économique et sociale, emploi et formation professionnelle.
- Politique éducative en direction de l'enfance-jeunesse.
- Analyse des besoins sociaux.
- Service d'aide à domicile.
- Création et gestion de maisons de services publics
- Assainissement collectif et non collectif
- Eau

Compétences facultatives

- Tourisme : accueil, information et promotion touristique.
- Actions dans les domaines culturels et artistiques.
- Participations aux dépenses d'investissement des collèges.
- Politique en matière de sécurité.

ORGANIGRAMME DES SERVICES



Organigramme
des services
au 31.12.2018

PÔLE RESSOURCES

Les services de la Communauté de Communes sont organisés en trois pôles dont un fonctionnel : le pôle ressources, qui assure l'administration de l'intercommunalité. Deux pôles opérationnels mettent en œuvre les projets portés par les élus : aménagement, déchets, et enfance-jeunesse.

Comptabilité et personnel

Avec la Direction Générale des Services, ce service est en charge de la gestion des emplois et des effectifs : recrutements, formations, rémunérations, gestion des carrières...

Secrétariat

Ce service assure de nombreux travaux administratifs : courrier, invitation, rédaction des comptes rendus, archivage, classement, gestion de la taxe de séjour, accueil des usagers.

Exercice de la compétence Enfance-Jeunesse par le CIAS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes est mise en œuvre par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Cela a donné lieu à un transfert d'agents et à la création d'un service commun « Finances-Ressources humaines » entre la CdC et le CIAS, permettant une mutualisation des compétences dans ces domaines.

Surtout, cette évolution permet désormais au CIAS d'appréhender de façon plus globale la politique et l'action sociale à destination des familles : éducation, accueil, loisirs, logement, insertion...

Communication

Chargé de promouvoir les projets et réalisations de la Communauté de Communes, le service communication assure la production des publications et des supports de communication (plaquettes, brochures, affiches...). Il anime le site internet et les comptes Facebook et Twitter de la collectivité.

Avec notamment en 2018 :

- la mise en place d'un nouveau site internet, permettant aux administrés d'accéder plus facilement aux principales informations et services de la collectivité,
- l'aide à la création des sites internet de quatre Communes : Le Gua, Nieulle-sur-Seudre, Saint-Just-Luzac, Saint-Sornin,
- l'organisation d'une vingtaine de conférences de presse.



Nouveau site Internet accessible sur mobile et tablette.



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur **www.facebook.com/cdc.bassindemarennes**



www.twitter.com/CdC_marennes

FINANCES 2018

Les flux financiers de la Communauté de Communes sont retracés dans différents budgets en fonction des activités réalisées.

- **Le budget général** est celui qui est financé par l'impôt et concerne l'intervention de la Communauté de Communes dans ses domaines de compétence.
- **Le budget de la Régie des déchets** enregistre l'ensemble de l'activité financière de la collecte et du traitement des déchets. Il est financé par la redevance des ordures ménagères.
- **Le budget de la plateforme de transit des produits de la mer** concerne la location des espaces et bureaux aux transporteurs. Il est financé par les loyers.
- **Les budgets des zones d'activités** enregistrent les aménagements des terrains, ils sont financés par la revente des terrains.

Les produits des impôts suivants ont été comptabilisés :

Impôt		Produit en €
Contribution Foncière Économique (CFE)	24,75 %	522 441
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	-	362 387
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	-	208 084
Imposition Forfaitaires sur les entreprises de Réseaux (IFER)		53 928
Taxe d'Habitation	8,12 %	1 587 467
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	4,58 %	49 311
Total	100 %	2 783 618
Compensations de l'État		169 631
Reversement à l'État (Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles)		-654 809
Reversement aux Communes (Attributions de compensation)		-557 618
GEMAPI		132 188
Fiscalité perçue		1 873 010

Répartition des recettes de fonctionnement		Montant en €
Impôts et taxes	68 %	2 127 491
Dotations et subventions	25,5 %	795 924
Produits des services et autres recettes	6,5 %	203 553
Total	100 %	3 126 968

Répartition des dépenses de fonctionnement		Montant en €
Fournitures et services	20,5 %	558 845
Frais de personnel	29 %	793 857
Autres charges de gestion	50,5 %	1 367 117
Total	100 %	2 719 819

Annuité de la dette : 165 788 € soit 5,41 % des recettes de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement par activité	Taux
Administration générale	33 %
Culture et sports	6 %
Enfance jeunesse et social	28 %
Aménagement de l'espace – développement économique et touristique	33 %

En 2018, les dépenses d'investissement du budget général se sont élevées à 522 800 €, concernant essentiellement les travaux d'aménagement d'un local pour adolescents sur la commune de Marennes.

Par ailleurs les budgets des Zones d'Activités Économiques ont mobilisé en dépenses : 316 000 € pour la ZAE du Riveau à Bourcefranc-Le Chapus, 326 000 € pour la ZAE Fief de Feusse à Marennes, 736 855 € pour la ZAE Oméga au Gua.



- Financement de la fin de l'étude préalable au Contrat territorial zone humide du Marais de Brouage.
- Réaménagement du Moulin des Loges.
- Aménagement du Local Jeunes à Marennes.

Le budget de la Régie des déchets

Le budget de la Régie des déchets comptabilise l'ensemble des recettes et dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Répartition des recettes totales d'exploitation		Montant en €
Redevance	82 %	1 893 357
Vente de matériaux et participation des éco-organismes	18 %	415 574
Total	100 %	2 308 931

Répartition des dépenses totales d'exploitation		Montant en €
Fournitures et services	44 %	875 231
Frais de personnel	29,5 %	586 984
Autres charges de gestion	26,5 %	533 564
Total	100 %	1 995 779

Annuité de la dette : 100 538 € soit 4,74 % des recettes de fonctionnement.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	p. 13
Préservation et valorisation des marais	p. 14
Projet de création d'un Parc naturel régional	p. 15
L'animation Natura 2000	p. 16
Application du droit des Sols	p. 18
Amélioration de l'habitat	p. 19



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes a pris la compétence en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), une compétence obligatoire confiée aux intercommunalités.

Cette question fait l'objet d'une attention toute particulière puisque le Bassin de Marennes est composé à 70 % de marais, qu'il est concerné par deux bassins hydrographiques (celui du fleuve Charente au nord et celui de la Seudre au sud), et qu'il possède plus de 20 km de côtes exposées au risque de submersion marine, comme l'a démontré la tempête Xynthia en 2010.

●Plans d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)

Après la validation du PAPI Seudre fin 2017, des études ont été lancées en 2018 relatives à la réalisation d'ouvrages de protection, notamment à Marennes-Plage. En 2018, la Communauté de Communes a également adhéré au Syndicat mixte Charente Aval chargé d'élaborer un PAPI sur le marais de Brouage.

●Étude préalable à un Contrat territorial zone humide

En 2018, la CdC du Bassin de Marennes et la CdA Rochefort Océan ont piloté une étude préalable à l'élaboration d'un Contrat Territorial Zones Humides avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour une meilleure gestion hydraulique du marais de Brouage.

Ce contrat, qui sera signé en 2019, permettra de mettre en place un protocole de gestion concertée des niveaux d'eaux dans le marais et de définir un Programme d'actions quinquennal pour répondre aux enjeux de préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau.



Jean-Marie Petit,
Vice-président



a en charge les dossiers environnementaux de la Communauté de Communes : la gestion des zones humides et la valorisation de l'élevage sur les marais. Il accompagne également la mise en œuvre des actions sur les sites Natura 2000.

Maire de Hiers-Brouage



Inauguration du canal de Broue, le 11 septembre 2018

Après 4 années de travaux, le canal de Broue a été inauguré en présence des financeurs : Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Charente-Maritime et Syndicats de marais. Longue de 12 km, cette artère hydraulique est indispensable à la survie du marais de Brouage et de ses activités.

Vidéo à voir sur www.bassin-de-marennes.com



Sortie des élèves au cœur du marais.



Préservation et valorisation des marais

Les marais, qu'ils soient doux (marais de Brouage au nord) ou salés (estuaire de la Seudre au sud), font la richesse économique, culturelle et environnementale du Bassin de Marennes. C'est pourquoi une politique de préservation et de valorisation de ces zones humides est mise en œuvre depuis de nombreuses années.

• Le Grand projet du marais de Brouage

Ce projet ambitieux porté avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan est entré en 2018 dans sa 3^e année. Il a pour objectif de mettre en œuvre un véritable plan de sauvetage du marais de Brouage autour de trois thématiques essentielles : la gestion de la ressource en eau, le soutien aux activités primaires, et la valorisation patrimoniale et touristique.

Le marais de Brouage ayant été retenu comme site expérimental au niveau national par les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique, pour la préservation de l'élevage en zone humide, une première séance de travail a eu lieu le 15 février 2018. Éleveurs et gestionnaires de marais ont pu échanger sur les difficultés rencontrées par l'élevage et envisager des solutions.

Le 1^{er} Parlement du marais de Brouage s'est également réuni le 29 juin 2018 à Saint-Agnant-les-Marais. Regroupant près d'une centaine d'acteurs du marais, il s'agit d'une instance d'information et de gouvernance du Grand projet de marais de Brouage. Vidéo à voir sur **www.bassin-de-marennes.com**

Des actions de sensibilisation ont également été mises en œuvre auprès des élèves du territoire grâce au programme pédagogique « Habiter le marais », ainsi qu'auprès des professionnels du tourisme dans le cadre d'Éductours destinés à leur faire mieux connaître le marais.

• Projet « Redesmarais »

Ce projet vise à identifier les moyens pour maintenir et développer les activités dans les marais, dans le respect des équilibres fragiles de ces milieux. Il est mené en partenariat avec le Bassin de Marennes, l'Île d'Oléron, et les agglomérations de Rochefort et de Royan.



Projet de création d'un Parc naturel régional

En octobre 2018, les Communautés d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) et Royan Atlantique (CARA), et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, ont lancé une étude d'opportunité relative à la création d'un Parc naturel régional (PNR). Il s'agit d'engager une réflexion collective sur la pertinence d'un tel outil pour structurer une politique globale de préservation, d'aménagement, de développement et de promotion de leur territoire.

Les trois intercommunalités à l'initiative du projet ont des territoires aux caractéristiques communes : une composante littorale, la présence de zones humides, des économies marquées par la saisonnalité et le tourisme, des atouts patrimoniaux et architecturaux parfois mal connus, d'importants secteurs ruraux avec des centres-bourgs à dynamiser, ou encore une forte pression anthropique consommatrice d'espaces.

Conscientes des problématiques qu'elles partagent en matière d'aménagement et de développement, les trois intercommunalités coopèrent en outre déjà depuis plusieurs années : gestion des fonds européens pour la pêche et l'aquaculture, animations Natura 2000, Contrat de ruralité avec l'État, Contrat territorial avec la Région, notamment.

D'où l'idée d'engager une réflexion sur la création d'un Parc naturel régional, qui permettrait une approche plus globale du territoire et de ses enjeux, et constituerait un projet ambitieux pour structurer un développement local durable.

L'étude d'opportunité lancée fin 2018 et soutenue à hauteur de 50 000 € par la Région, durera 2 ans. Elle doit analyser la plus-value que peut apporter un Parc naturel régional et voir si le territoire est concordant en tous points avec les critères de création d'un Parc Naturel Régional.

Les 5 missions des Parcs Naturels Régionaux

(article R333-4 du Code de l'Environnement) :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et des paysages,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- l'expérimentation et l'innovation.



Création de l'entente intercommunautaire pour la préfiguration d'un Parc Naturel Régional (PNR) des marais rétro-littoraux charentais par Jean-Pierre Tallieu, président de la CARA, Hervé Blanché, président de la CARO, et Mickaël Vallet, président de la CdC.



L'animation Natura 2000



La Communauté de Communes du Bassin de Marennes est la structure animatrice de trois sites Natura 2000 (voir carte). Elle met en œuvre les actions définies dans les Documents d'Objectifs (DOCOB) de chacun de ces sites et travaille avec de nombreux acteurs pour une bonne articulation des politiques publiques sur la préservation de la biodiversité.

Les missions d'un animateur Natura 2000 :

- Proposer des chartes Natura 2000 aux propriétaires et gestionnaires, leur permettant de bénéficier de compensations financières pour des actions de gestion contribuant à la préservation des milieux naturels et d'espèces menacées.
- Accompagner les porteurs de projet pour la prise en compte des enjeux écologiques via l'évaluation des incidences.
- Apporter un appui aux collectivités pour la révision de documents d'urbanisme.
- Informer les citoyens sur la sensibilité environnementale des marais lors d'événements publics.
- Sensibiliser le jeune public sur l'importance écosystémique des marais et la grande richesse en espèces protégées qu'ils abritent.

Animation sur les marais de Brouage et de la Seudre, en partenariat avec la CDC de l'Île d'Oléron sur les marais oléronais

● Charte Natura 2000 :

- 8 chartes signées sur les marais de Brouage et de la Seudre.
- 6 milieux concernés : prairies, mares de tonnes, fossés à poissons, prés salés, sartières, claires ostréicoles...

● Autres actions réalisées :

- Accompagnement du projet pédagogique « Habiter le marais » : 9 écoles concernées.
- Appui technique et scientifique sur les projets du territoire : création d'un Parc Naturel Régional, élaboration d'un Contrat territorial sur le marais de Brouage.
- Travail avec les partenaires fonciers pour la préservation et la valorisation des marais.
- Contribution à la rédaction d'un « volet marin » des DOCOB en lien avec le Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.
- Participation à la déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue.
- Mobilisation des acteurs du tourisme nautique dans le cadre d'une charte de qualité.

● Accompagnement des porteurs de projets :

- 70 dossiers d'évaluation d'incidences en majorité en site classé ou en espace remarquable concerné par la Loi Littorale.
- 13 dossiers « protocole marais » à la demande de la Sous-Préfecture de Rochefort.
- 2 élaborations ou révisions de documents d'urbanisme.

● Communication et sensibilisation :

- Rencontre des maires du marais de Brouage et des marais de la Seudre.
- Refonte de la lettre d'information « À Ras 2 Marais » et diffusion à 1 500 exemplaires.
- Interventions auprès de formations diplômantes : étudiants en BPREA, BTS GPN de Montargis (en études sur le marais de la Seudre) et stagiaires de Master 2.
- Interventions auprès de chercheurs (IRSTEA, Université Bordeaux, Adapto) et de groupes spécialisés (Groupe d'Histoire des Zones Humides...).
- Appui technique auprès d'associations spécialisées.
- Site Internet : 1 291 visites dont près de 25 % de visiteurs réguliers.

Animation sur la Carrière de l'Enfer avec une assistance scientifique déléguée à la Ligue pour la Protection des Oiseaux

● **Actions réalisées :**

- Organisation d'une animation de sensibilisation du grand public : la Nuit de la Chauve-Souris à la Tour de Broue le 31 août : 78 participants.
- Réflexion technique avec la LPO pour rétablir une continuité écologique permettant de réduire la mortalité routière des chauves-souris.
- Accompagnement d'une chiroptérologue pour les suivis scientifiques de dénombrement des chauves-souris dans la cavité.



Île d'Oléron

Site Natura 2000
Marais de Brouage
et du nord Oléron
26 000 hectares

Site Natura 2000
Marais de la Seudre
et du sud Oléron
14 000 hectares

Site Natura 2000
Carrière de l'Enfer
41 hectares

Bassin de
Marennes



PERSPECTIVES 2019

- Poursuivre l'animation Natura 2000 et organiser deux événements gratuits pour le grand public.
- Contribuer à la sensibilisation du jeune public via le projet « Habiter le Marais ».
- Accompagner scientifiquement et techniquement le Grand Projet du Marais de Brouage et le futur Contrat Territorial du marais de Brouage et les projets de territoire.
- Poursuivre les actions de contractualisation et faire le bilan des chartes signées depuis 2013.



Application du droit des sols

Le service Application du Droit des Sols est un service commun mutualisé à l'échelle de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Il a été mis en place au 1^{er} juillet 2015, suite à la loi Alur (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) qui a mis fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État en matière d'instruction des actes d'urbanisme des Communes membres. La Communauté de Communes a donc pris le relais pour pallier ce désengagement.

Ce service est constitué de 3 agents : 1 responsable instructeur et 2 instructeurs. Les services communaux restent les interlocuteurs privilégiés des administrés. Ce sont toujours les maires qui, *in fine*, délivrent les autorisations d'urbanisme.

Le service « ADS » en 2017 :

- 777 dossiers traités.
- 112 certificats d'urbanisme opérationnels.
- 424 déclarations préalables.
- 218 permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager.
- 23 autorisations de travaux au titre des Établissements Recevant du Public (sécurité incendie et accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite).

Rattaché au Pôle aménagement de la Communauté de Communes, le service ADS est sollicité pour l'aménagement des Zones d'Activités Économiques, et accompagne également les Communes dans leurs projets d'évolution de leurs documents d'urbanisme : modification ou révision de PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).



Amélioration de l'habitat

Depuis 2010, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes mène une politique d'aide à la rénovation de l'habitat privé via le Programme d'Intérêt Général (PIG). Ce dispositif est mené en collaboration avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Il permet de soutenir financièrement les propriétaires occupants pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie (isolation, remplacement de fenêtres, changement de chaudière...) ou d'adaptation du logement au handicap, et les propriétaires bailleurs pour la création de logements aidés. Le PIG 2013-2017 a ainsi permis de mobiliser 3 millions d'€ de subventions pour 283 dossiers, et a généré plus de 4,3 millions d'€ de travaux, participant ainsi à la dynamique de l'économie locale.

En 2018 :

- Réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'un nouveau PIG.
- Mise en place d'un nouveau PIG 2018-2020 autour de 4 axes : lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme habiter mieux, lutte contre l'habitat indigne, adaptation des logements au handicap / perte d'autonomie, et création de logements locatifs conventionnés via une prime d'intermédiation locative.
- Nombre de logements concernés en 2018 : 29, sur un total de 223 sur l'ensemble du programme.
- Budget alloué au titre de l'année 2018 : 281 500 €, sur un total de 2 037 182 € sur l'ensemble du programme.

Animation

Le suivi animation du PIG a été confié à Soliha afin d'accompagner gratuitement les propriétaires dans leur démarche : information sur les aides mobilisables, conseil sur les travaux, étude financière et visite technique.



ICI
Installez votre entreprise

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

À vendre
Terrains viabilisés
à partir de 1000 m²

Appelez le
06 23 58 92 12

la Communauté de Communes du Bassin de Marennes
aménagement l'espace pour le développement économique et l'emploi.



La Zones d'Activités Économiques Omégua de
la Communauté de Communes de Marennes.

Visite de l'entreprise « Les cabanes d'ici »
à Bourcefranc-Le Chapus.

La Communauté de Communes soutient au travers de ses interventions, les entrepreneurs et les acteurs économiques dans le développement de leurs activités au bénéfice de la création de richesses et d'emplois locaux.

Les services de l'intercommunalité se chargent ainsi d'accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches de création ou de développement, notamment dans leur recherche de locaux ou de site d'implantation en cohérence avec leurs activités et leurs attentes. La Communauté de Communes conçoit, aménage et commercialise pour ce faire des Zones d'Activités Économiques.

Les grandes orientations de 2018

- La poursuite du programme d'aménagement et de commercialisation des Zones d'Activités Économiques pour permettre le développement et l'accueil de nouvelles entreprises.
- Le renforcement des partenariats avec les acteurs économiques locaux en faveur de l'accompagnement technique et financier des porteurs de projets.
- La politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, pour conserver l'équilibre économique sur le territoire entre revitalisation des centres-bourgs et Zones d'Activités Économiques.



Joël Papineau,
Vice-président

s'investit pour le développement économique du territoire. Il s'agit de définir des stratégies d'investissement dans les pôles d'activités et de développer les partenariats avec les forces économiques locales et d'accompagner les porteurs de projet.

Maire de Saint-Sornin



Les Zones d'Activités Économiques

Omégua : nouvelle ZAE au Gua

En 2018, la Communauté de Communes a aménagé une nouvelle Zone d'Activités Économiques au Gua sur 6,5 ha dont 3,8 ha cessibles, pour accueillir une quinzaine de nouvelles entreprises dans le prolongement de la zone déjà existante. Ce projet est le résultat d'un diagnostic et d'études préalables du tissu économique communal et local, qui ont mis en évidence des besoins en activités et en surfaces pour les entreprises. La zone est organisée en trois grands ensembles : une partie en bordure de la RD 131 pour des entreprises commerciales (60 € HT/m²), une autre partie au centre mêlant activités commerciales et de négoce (50 € HT/m²), enfin une troisième à l'arrière pour des entreprises artisanales et de stockage (40 € HT/m²). Le coût de cette opération s'élève à 1 320 000 € HT, financés à terme par la vente des terrains.



L'aménagement de la ZAE Omégua.



- Installation des entreprises.

Extension de la ZAE Le Niveau à Bourcefranc- Le Chapus

Après la ZAE Fief de Feusse à Marennes en 2017 (+ 8 000 m² et 7 lots), la CdC a procédé en 2018 à l'extension de la ZAE Le Niveau sur 16 000 m² avec 8 lots mis à la vente pour accueillir des entreprises artisanales et commerciales.



- Installation des entreprises.

Étude pour la requalification de zones

En 2018, une étude a été lancée en vue de mieux structurer les ZAE Les Grossines et Fief de Feusse à Marennes. Il s'agira de rendre ces zones plus attractives : harmonisation des aménagements, commercialisation des « dents creuses », réhabilitation de la voirie, création de cheminements doux, aménagements paysagers, sécurisation de la circulation...



- Élaboration du projet de réaménagement.

Les partenariats pour l'emploi et les entreprises

En 2018, la Communauté de Communes a établi un partenariat avec l'Association régionale les CIGALES Nouvelle-Aquitaine, afin de soutenir l'économie solidaire. Au travers d'une aide financière, elle encourage la création de Clubs d'Investisseurs pour la Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire : les CIGALES.

La CdC a également renouvelé son adhésion à la plateforme Initiative Charente-Maritime permettant d'octroyer des prêts d'honneur à 0 % pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises.

Elle a poursuivi son travail avec Pôle emploi afin de mieux répondre aux besoins des entreprises en matière d'emploi.

Par ailleurs, à travers le dispositif régional « Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine », elle est associée aux opérateurs de l'accompagnement à la création et à la transmission/reprise d'entreprise.



Soutien au commerce de Centre-Bourg

Dans le cadre de sa compétence en matière de « *politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire* » les élus communautaires ont précisé les missions qui relèvent de la CdC, à savoir : « *l'ingénierie et l'accompagnement à la stratégie de maintien et de renforcement de l'attractivité commerciale dans les centres-villes et centres-bourgs* ».

Le service développement économique de la CdC apporte ainsi un accompagnement technique et stratégique aux porteurs de projets, les Communes gardant quant à elles leurs marges de manœuvre en matière d'immobilier commercial.



2^e Vœux aux acteurs économiques

Le 14 janvier 2018, plus 160 entrepreneurs et partenaires ont assisté aux vœux aux acteurs économiques du Bassin de Marennes à Bourcefranc-Le Chapus. L'occasion pour la CdC de rappeler les actions en faveur des entreprises et de l'emploi, et de présenter les différents services dédiés à l'accompagnement des porteurs de projet.



GESTION DES DÉCHETS

Déchèterie du Bournet
ST-AUSTAZAC

HORAIRES
DU 1^{er} MARS AU 31 OCTOBRE

Lundi - 8h - 12h
Mardi - 14h - 18h
Jeudi - 8h - 12h
Vendredi - 14h - 18h
Samedi - 8h - 12h
Mercredi - 14h - 18h
Dimanche et jours fériés : Fermé

DU 1^{er} NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER

Lundi - 8h - 12h
Mardi - 14h - 18h
Jeudi - 8h - 12h
Vendredi - 14h - 18h
Samedi - 8h - 12h
Mercredi - 14h - 18h
Dimanche et jours fériés : Fermé

Tél : 05 48 95 41 37
0 805 707 823 - Service client gratuit

DÉCHETS ACCEPTÉS

Présentez votre carte d'habitant avant tout dépôt

PASS DÉCHÈTERIE

INTERDIT :

DÉCHETS REFUSÉS

À RETENIR :

Collecte et valorisation des déchets

Pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes comme pour de nombreuses autres intercommunalités, le service d'élimination des déchets est scindé en deux avec les missions distinctes que sont la collecte d'une part, et le traitement d'autre part.

Si la collecte est assurée directement en régie par les services de la Communauté de Communes, la compétence traitement est en partie déléguée au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) de Rochefort depuis 2012.

En 2018, la Régie des déchets a assuré :

- la collecte sélective des emballages ménagers (sacs jaunes),
- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la gestion des points d'apports volontaires (papier/journaux, verre, textiles),
- la gestion des deux déchèteries :
 - La Madeleine au Gua,
 - Le Bournet à Saint-Just-Luzac,
- la communication et la sensibilisation du public en matière de prévention et de réduction des déchets,
- la facturation de la Redevance incitative mise en place en 2015.



Christian Guignet

*Président du Conseil d'exploitation
de la Régie des Déchets*

s'investit dans la gestion et le traitement des déchets sur le bassin marennais, compétence qui porte sur l'organisation des collectes, la gestion des déchèteries, la réduction et la valorisation des déchets, et la sensibilisation au tri.

Je Réduis le volume
de mes déchets
=
Je Réduis ma facture !



Programme de prévention des déchets organiques

Depuis janvier 2017, la Régie des déchets du Bassin de Marennes mène un programme de prévention et de gestion des déchets organiques autour de 4 axes : le compostage individuel, le compostage collectif, la réduction des déchets verts, et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ce programme bénéficie du soutien financier de :



Lutte contre le gaspillage alimentaire

En 2018, la Régie des déchets a lancé une vaste campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire.

- **Des outils** ont été créés comme le guide anti-gaspi et le verre doseur qui permet de cuisiner les bonnes quantités. Une projection du documentaire de Laure Delalex *Aliments, rien ne se jette, tout se transforme* le 16 octobre 2018, a permis de sensibiliser le public avec la participation de l'association rochelaise « Remplir les ventres pas les poubelles ».
- **Un accompagnement des services de restauration scolaire** a également été proposé pour évaluer les quantités de nourriture gaspillées, mettre en place des mesures de réduction, et étudier les pistes d'approvisionnement en circuits courts.
- **Des actions de sensibilisation des enfants** ont été programmées pour 2019.

Distribution de composteurs individuels

En 2018, la Régie des déchets a distribué 183 composteurs, portant à 868 le nombre de foyers ainsi équipés depuis 2017, et 1 500 personnes sensibilisées au compostage. Les composteurs sont vendus au prix de 15 €. Leur distribution fait l'objet d'une formation de 30 min. Un bio-sceau et un guide du compostage sont également fournis à cette occasion.



Installation de composteurs collectifs

Après avoir équipé plusieurs établissements en 2017 (hôpital, EHPAD...), la Régie des déchets a installé des composteurs collectifs dans des quartiers comme à la Résidence Les Grossines à Marennes, ou au Vieux-Chapus à Bourcefranc-Le Chapus.

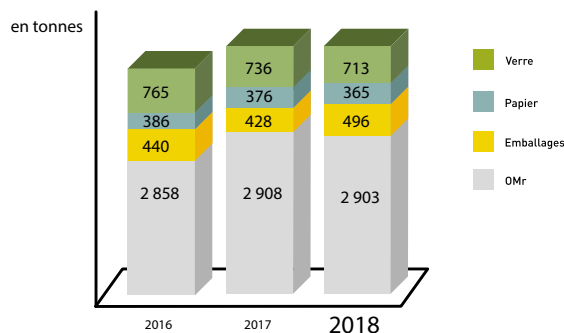
Acquisition d'un broyeur à déchets verts

En 2018, la Régie des déchets a acquis un broyeur professionnel pour les déchets verts de petits et moyens calibres, qu'elle met gratuitement à la disposition des services techniques des Communes, réduisant ainsi les apports en déchèterie et permettant une réutilisation locale sous forme de paillage notamment.

Évolution de la production des déchets

Les ordures ménagères et assimilées (OMA)

Après une stagnation en 2017, la production d'ordures ménagères se stabilise en 2018 (- 0,2 %) soit 167kg/habitant, malgré l'augmentation de la population. Parallèlement, la collecte des emballages recyclables est repartie fortement à la hausse (+ 15,8 %). La dynamique initiée il y a 3 ans avec la redevance incitative se poursuit.



Les déchèteries

En 2018, ce sont 6 594 tonnes de déchets qui ont été collectées en déchèteries (hors gravats), soit + 2,3 % par rapport à 2017.

À noter : une diminution non négligeable de la quantité de déchets verts (- 175 tonnes), la promotion du compostage et l'utilisation du broyeur intercommunal portant ses fruits. *A contrario*, les encombrants ont augmenté de plus de 520 tonnes, du fait notamment de la mise en place des bennes éco-mobilier, et d'une collecte différenciée du bois.

2018 en chiffres :

7
chauffeurs-rippers
employés pour la collecte
des déchets



3
techniciens
administratifs

3
agents dédiés à l'accueil,
à la redevance et à
la gestion du parc
de contenants

11 156
tonnes de déchets
collectés

soit 724 kg/hab.



PERSPECTIVES 2019

- Poursuite du programme de prévention et de gestion des déchets organiques avec le lancement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Modification de la facture de la Redevance avec introduction du TIP comme nouveau moyen de paiement.
- Installation d'un pavillon de compostage à l'hôpital de Marennes
- Baisse du montant de la redevance de collecte des déchets

AGENDA 21

*Balades thermographiques avec l'Espace Info Énergie
à Marennes et à Saint-Just-Luzac.*

Pour un développement durable du territoire

Le plan d'action 2017-2020
de l'Agenda 21 s'articule autour de quatre axes :

- la promotion d'une citoyenneté active et responsable,
- la valorisation et la préservation du marais,
- des collectivités qui montrent l'exemple,
- vers une amélioration continue du territoire au regard du développement durable.

Ce programme d'actions est mis en œuvre via les politiques sectorielles de la CdC, comme la valorisation des marais (lire p.12 à 17) ou la gestion des déchets (lire p.24 à 27). En 2018, diverses actions ont en outre été mises en œuvre en faveur des économies d'énergie.



L'Espace Info Énergie

La Communauté de Communes a ouvert en 2018 une permanence de l'Espace Info Énergie de Royan en partenariat avec l'Ademe. Deux après-midi par mois, ce service public gratuit d'information aide les habitants à faire des économies d'énergie en les informant sur les éco-gestes et en les conseillant pour leurs projets de rénovation ou de construction d'un logement neuf.

En 2018, l'EIE c'est :

- près de 70 personnes rencontrées
- plus de 140 demandes traitées
- 43 dossiers traités pour la rénovation (30), le chauffage (9), le photovoltaïque(4).

Le Conseiller en Énergie Partagé

En 2018, la Communauté de Communes et les sept Communes du Bassin de Marennes ont fait appel à un technicien spécialisé, mutualisé avec les collectivités de l'Île d'Oléron, afin d'être accompagnées pour réduire leurs dépenses en énergie. Celui-ci a effectué un inventaire de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules) et collecté l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un bilan énergétique sur les trois dernières années : visite de sites, relevés de consommations, analyse des données de facturation. Ce travail a permis d'identifier les marges d'économies réalisables et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.



Jean-François Lagarde,
Vice-président



*s'investit pour l'identité et
la communication de l'intercommunalité : orientations et mise
en œuvre de la communication institutionnelle (voir page 9).
Il a également en charge le dossier Agenda 21, partie intégrante
de la politique de développement durable du territoire.*

Maire de Nieulle-sur-Seudre



ACTION SOCIALE ET FAMILIALE



Nathalie Dedieu,
Vice-présidente

met en œuvre la politique sociale de la collectivité, au travers notamment du Centre Intercommunal d'Action Sociale dont elle est vice-présidente. Adjointe au maire de Marennes



Patrice Brouhard,
Vice-président

a la responsabilité de la politique enfance-jeunesse. À ce titre, il assure la mise en oeuvre du Projet Éducatif Local (PEL) et veille au bon fonctionnement des différentes structures d'accueil. Maire du Gua

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes coordonne l'ensemble de la politique sociale et familiale du territoire.



Il assure 4 grandes missions :

- l'analyse des besoins sociaux du territoire,
- l'accompagnement et le conseil aux Communes en matière d'action sociale,
- l'aide à domicile des personnes âgées ou de toute personne souhaitant une aide régulière pour les tâches du quotidien (ménage, repassage, courses...) et l'aide à la personne (toilette, habillage...),
- la mise en œuvre de la compétence enfance-jeunesse, exercée pour le compte de la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2018.

CIAS

23, rue Dubois Meynardie
17320 Marennes
Tél. 05 46 85 75 43
cias@bassin-de-marennes.fr

Le Contrat Local de Santé (CLS)



Mis en place avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Contrat Local de Santé vise à renforcer la qualité de la politique de santé par une meilleure coordination des acteurs. Après la définition des axes stratégies en 2016-2017, une agent chargée d'animer le dispositif a été recrutée en 2018.

Un diagnostic et une réévaluation des besoins ont permis de proposer des actions à mettre en œuvre contre la méconnaissance des dispositifs d'accompagnement gérontologique, la désertification médicale, ou le non-recours aux soins.

Service d'aide à domicile
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h (16h le vendredi)
Fermé le lundi matin et jeudi après-midi



La Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2018, le CIAS a signé une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Charente-Maritime afin de mieux coordonner la politique sociale en faveur des familles.

Un plan pluriannuel d'actions a été adopté pour renforcer l'efficacité des actions dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, du logement et du cadre de vie, du retour à l'emploi, des loisirs et des vacances.

Le service prestataire d'aide à domicile

Le Service d'Aide à Domicile du CIAS propose des interventions régulières ou ponctuelles pour aider les personnes dans leur vie quotidienne et ainsi leur permettre de continuer à vivre chez elles.

En 2018, 363 personnes ont été accompagnées, représentant 34 410 heures d'interventions, effectuées par près d'une trentaine d'auxiliaires de vie et aides à domicile.

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT)



En 2018, le CIAS a signé un Projet Éducatif territorial (PEDT) avec le ministère de l'Éducation nationale et la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS) pour une durée de 4 ans. Il permet au CIAS de proposer à chaque enfant de 3 à 12 ans, un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le Relais Petite Enfance

Animé par 2 éducatrices de jeunes enfants, le Relais Petite Enfance est un service ressource pour les assistantes maternelles et les parents du territoire.

En 2018, 4 temps d'animation ont été proposés chaque semaine aux assistantes maternelles, ainsi que des horaires de permanence élargis.

- 75 % des assistantes maternelles ont bénéficié d'une action du Relais Petite Enfance.
- 100 parents et 53 assistantes maternelles ont été reçus lors d'un entretien.
- 85 ateliers d'éveils ont été organisés.



Spectacle de Noël pour les assistantes maternelles et les enfants.

Sport en milieu scolaire

En 2018, le CIAS a financé :

- une « classe foot » au collège (4h de football par semaine), encadrée par deux éducateurs,
 - des séances d'apprentissage de la natation pour les élèves de 6^e.
- La CdC a quant à elle financé des séances de voile pour les élèves de CM2.

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Le CIAS propose 2 LAEP au Gua et à Bourcefranc-Le Chapus, destinés aux enfants de 0 à 3 ans et à leurs parents. Le but : créer du lien social entre parents et professionnels, et permettre aux parents d'échanger sur leurs expériences.

En 2018 : 30 enfants et 28 familles ont été accueillis.

La crèche « Cap au vent moussaillons »

En 2018, le CIAS a renouvelé sa délégation de service public (DSP) à l'association Léo Lagrange pour la gestion du multi-accueil (garde occasionnelle ou régulière).

La crèche, qui a une capacité d'accueil de 25 enfants de 2 mois ½ à 6 ans, a accueilli 56 enfants en 2018.

Le Château des enfants

Cet Accueil Collectif de Mineurs, accueille les enfants de 3 à 12 ans tous les mercredis, et pendant les vacances scolaires. Situé à Marennes-Plage, il a ouvert en 2018 un 2^e site au Gua afin de répondre à la demande.

En 2018 : 598 enfants ont été accueillis, dont 125 de plus de 6 ans.

Les Locaux Jeunes

Dédiés aux adolescents de 11 à 17 ans, les Locaux Jeunes accueillent les jeunes sur 4 sites : à Bourcefranc-Le Chapus, Le Gua, Marennes, et Saint-Just-Luzac, les mercredis, vendredis soirs et samedis en période scolaire, et toute la semaine pendant les vacances scolaires.

En 2018, 93 jeunes ont été accueillis. 75 d'entre eux ont bénéficié du système de navette gratuite pour se rendre sur les lieux d'activité.

En 2018 : une trentaine d'élèves du collège de Marennes ont bénéficié d'une aide aux devoirs, dispensée par une animatrice des Locaux Jeunes.



Tournage d'un clip par les jeunes.



SPORT, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE



Ghislaine Bégu-Le Rocheleuil,
Vice-présidente

*a eu en charge en 2018 la mise en œuvre de la
politique sportive sur l'intercommunalité.*

Maire de Saint-Just-Luzac



La Communauté de Communes du Bassin de Marennes soutient le sport notamment en assurant la gestion et l'entretien d'équipements comme le complexe sportif (judo et athlétisme), la salle omnisports, ou l'école de voile. Elle aide également financièrement les associations culturelles et sportives dont les activités sont identifiées comme d'intérêt communautaire, au travers d'une subvention annuelle.

Associations	Subventions 2018
L'École de musique intercommunale	32 500 €
Le Centre Nautique de Plein Air (CNPA)	20 000 €
Basketball Marennes Bourcefranc-Le Chapus	11 000 € dont 2 000 € handibasket
Judo Club du Bassin Marennes	6 300 €
AMPA (Association Athlétisme Marennes presqu'île d'Arvert)	4 500 €
Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM)	750 €
Association départementale des Jeunes Sapeurs Pompiers	400 €

2^e Fête des associations

La deuxième fête des associations du Pays Marennes Oléron a été organisée le 13 octobre 2018 à Dolus d'Oléron, avec l'objectif de favoriser la rencontre entre personnes impliquées dans la vie associative et culturelle. Cette fête a donné lieu à des démonstrations d'activités qui ont permis aux participants de faire connaissance de façon originale et ludique. Indépendamment de la nature des projets associatifs, la trentaine d'associations représentées a nourri une discussion sur ce qui les rapproche : passion, valorisation des richesses humaines, lien social, solidarité, transmission de savoirs... Ce type de rencontre aide incontestablement les nombreuses initiatives associatives à coexister.

Démonstration participative d'activités théâtrales avec l'association Arborescence.



TOURISME ET PATRIMOINE



Guy Proteau,
Vice-président

*a en charge les dossiers liés au tourisme
et au patrimoine sur le Bassin de Marennes,
avec notamment le développement des
pistes cyclables et l'application de la taxe de
séjour intercommunale.*

Maire de Bourcefranc-Le Chapus

Tourisme et patrimoine

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes a la compétence tourisme, dont l'exercice est assuré par l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes.

→ Le tourisme en 2018 :

- 30 000 visiteurs dans les 4 Offices de Tourisme : Marennes, Bourcefranc-Le Chapus, Hiers-Brouage, Le Gua,
- 4 100 visiteurs au Moulin des Loges,
- 5 millions de pages vues et 1,2 million de visiteurs sur **www.ile-oleron-marennes.com**,
- 5 millions de vues sur Facebook,
- Création d'une gamme de produits promotionnels (couteau à huîtres, gourde, porte-clefs...),
- Campagne de promotion de la destination sur BFM TV (18 millions de vues),
- 80 accueils de journalistes (La Carte aux Trésors, Des Racines & des Ailes, Cap Sud Ouest...).



Brouage, parmi les Plus Beaux Villages de France.



Un Pass et un espace saisonniers

En partenariat avec le Comité de Bassin d'Emploi Marennes Oléron (COBEMO), l'Office de Tourisme a mis en place en 2018 plusieurs outils pour faciliter la vie des travailleurs saisonniers.

- Le Pass saisonnier qui leur permet de bénéficier d'avantages chez des prestataires partenaires,
- Un guide et un espace saisonniers pour leur apporter toutes les informations dont ils pourraient avoir besoin : transport, santé, logement, emploi... : **www.ile-oleron-marennes.com/espace-pro/espace-saisonnier**

GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE



*Plateforme de transit des produits de la mer :
un équipement communautaire.*

Travaux et logistique

La Communauté de Communes assure l'entretien et les travaux de rénovation ou de mise en accessibilité de 16 bâtiments, lui permettant l'exercice de ses différentes compétences :

- la crèche « Cap au Vent Moussaillons » pour les enfants de 2 mois ½ à 6 ans,
- « le Château des enfants », accueil de loisirs pour les enfants jusqu'à 12 ans,
- quatre Locaux Jeunes pour les 11-17 ans,
- l'école de voile utilisée par le Centre Nautique et de Plein Air (CNPA),
- la salle omnisports,
- le complexe sportif (judo et athlétisme),
- la Plateforme de transit des produits de la mer pour les conchyliculteurs,
- deux déchèteries,
- les Offices de Tourisme de Brouage, Bourcefranc-Le Chapus et Le Gua,
- le siège de la Communauté de Communes,
- auxquels s'ajoutent l'aménagement et l'entretien des Zones d'Activités Économiques et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage de 3,2 ha.

Les travaux en 2018

→ Moulin des loges

Mise aux normes d'accessibilité PMR : renforcement de l'éclairage, mise aux normes du garde-corps extérieur, modification de la terrasse béton, remplacement du tapis de sol de l'entrée, pour un montant de 7 419 € HT.

→ Crèche

Installation d'un portier vidéo, réfection de l'étanchéité du puits de jour, réfection du carrelage de la cuisine, réfection des plafonds, réfection des rails des brise-soleil extérieurs, travaux de peinture intérieure et extérieure, pour un montant de 9 802 € HT.

→ Local jeunes

Aménagement d'un local pour les adolescents à Marennes dans l'ancienne caserne des pompiers, pour un montant de 333 068 € (dont 87 464 € par la CdC). Ouverture prévue début 2019.

→ Piste cyclable au Gua

Création d'une piste cyclable en site propre de 150 m. en bordure de la RD1 entre Le Gua et Saujon, pour un montant de 32 270 € HT dont 9 681 € HT à la charge de la CdC (le reste, 70 %, étant à la charge du Département).

→ ZAE Omégua et Le Riveau

Lire p.22.



Maurice-Claude Deshayes
*Élu en charge des Finances
et de la mutualisation
des moyens*



assure le suivi des travaux et veille au bon déroulement des projets. Il est également responsable des finances de l'intercommunalité, garant de la bonne exécution du budget.

1^{er} adjoint au maire de Marennes

L'accueil des Gens du voyage

En 2018, la CdC a accueilli 13 groupes de Gens du voyage sur 17 semaines, soit environ 1 000 caravanes.





Bourcefranc-Le Chapus • Hiers-Brouage •
Le Gua • Marennes • Nieulle-sur-Seudre •
Saint-Just-Luzac • Saint-Sornin •

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17320 Marennes

Tél. 05 46 85 98 41 - Fax. 05 46 85 54 41

Email : contact@bassin-de-marennes.com

www.bassin-de-marennes.com

Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes
du Bassin de Marennes sur :



[cdc.bassindemarennes](https://www.facebook.com/cdc.bassindemarennes)



[CdC_Marennes](https://twitter.com/CdC_Marennes)

Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-39 alinéa 1

Le Président de l'EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Tous droits de reproduction réservés - Directeur de la publication : Mickaël VALLET - Rédacteur : Olivier THIMONIER - Photos : CdC du Bassin de Marennes sauf mention.

